



VILLE D'ANTIBES JUAN-LES-PINS

République Française – Département des Alpes Maritimes – Arrondissement de Grasse

RESSOURCES ET PROSPECTIVE

Direction de
l'Architecture et des
Bâtiments

Service Conduite d'Opérations

Référence :
MCD/YM/1284 i

L:\Dir. Archi.
Bâtiments\S_Cond.Opérations\Consultat
ade Nautique201-Courriers\Notes
internes\AttestationMaireEngagementEtu
delImpact20230727.doc

Affaire suivie par :
Sébastien LELAYEC
☎ 04.92.90.51.10
📠 04.92.90.51.01
✉ sebastien.lelayec@
ville-antibes.fr

Vu et transmis

Le Directeur de l'Architecture et
des Bâtiments,

Le 27.07.23

Marie-Christine DUVERGER

Vu et transmis

Le Directeur Adjoint des
Ressources et Prospective,

Le

Couges

Michel LE DU

Vu et transmis

Le Directeur Général des
Services,

Le

Stéphane PINTRE

PROJET DE RECONSTRUCTION DU STADE NAUTIQUE D'ANTIBES

DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS DOSSIER N° F09323P0166

ENGAGEMENT DU MAITRE D'OUVRAGE

Je soussigné,

Jean LEONETTI, Maire de la Ville d'Antibes Juan les Pins, maître d'ouvrage dans le cadre du projet de la reconstruction du stade Nautique d'Antibes, ayant fait l'objet d'une demande d'examen au cas par cas n° **F09323P0166**, déposé auprès de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement,

S'engage à effectuer un passage d'un naturaliste afin de vérifier la présence d'espèces protégées, et le cas échéant pour définir des mesures d'évitement et de réduction de nature à éviter tout impact sur ces espèces, voire de déposer une demande de dérogation à la protection de ces espèces, et de respecter la réglementation relative aux espèces protégées.

Antibes, le 27 Juillet 2023

Pour le Maire absent,
Le Premier Adjoint,



Jacques GENTE,